

## INFORMATIONS GÉNÉRALES MATURITÉ SPÉCIALISÉE *MUSIQUE*

La maturité spécialisée *musique* (MSMU) s'obtient en une année. Le titre *Maturité spécialisée musique* donne accès au concours d'admission à la Haute école de musique (HEM/HEMU) pour une formation *bachelor* en :

- musique (quatre profils) :
  - HEM Genève :
    - classique
    - musique ancienne
  - HEMU Lausanne :
    - jazz
    - musiques actuelles
- musique et mouvement (HEM Genève)

Prérequis à la MSMU :

L'admission en maturité spécialisée nécessite une formation musicale antérieure et un niveau instrumental ou vocal correspondant à plusieurs années de pratique (5 à 10 ans de cours individuels) et à des connaissances avancées en solfège.

- la pratique instrumentale ou vocale doit être attestée, au moyen des formulaires *ad hoc* complétés et signés par les enseignant·e·s de musique des cours individuels suivis.
- en solfège : l'exigence est le certificat de solfège de la CEGM ou un titre jugé équivalent. Lorsque ces documents ne peuvent être présentés, l'élève devra réussir un test de solfège préalablement à l'épreuve d'admission (sur convocation).

Conditions d'admission :

- obtention du certificat de culture générale option musique, avec une moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle;
- réussite de l'épreuve d'admission composée d'une audition de la pratique instrumentale ou vocale et d'un entretien dans l'un des trois profils proposés :
  - classique;
  - jazz;
  - musique et mouvement.

Les candidat·e·s reçu·e·s au terme de cette épreuve passeront, lorsqu'il y a lieu, un test de culture musicale (solfège) au mois de juin afin d'évaluer le niveau et l'orientation des cours théoriques de l'année MS.

Une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

Contenus de la maturité spécialisée :

- cours individuels de pratique instrumentale ou vocale (premier et second instruments);
- cours théoriques semi-collectifs de solfège et d'écriture musicale à la HEM;
- des productions en stages-ateliers;
- travail de maturité spécialisée : production live personnelle et/ou en groupe complétée par un dossier.

Obtention du titre de la maturité spécialisée :

- réussite des examens de fin d'année dans les cours pratiques (deux instruments) et les cours théoriques;
- validation des productions en stages-ateliers et des rapports de stage;
- réussite du travail de maturité spécialisée (production, dossier d'accompagnement, prestation live et soutenance).

En cas de questions, veuillez contacter la personne responsable des MSMU à l'ECG Jean-Piaget:  
Dimitri Klopmann ([dimitri.klopmann@edu.ge.ch](mailto:dimitri.klopmann@edu.ge.ch))

PROCESSUS D'INSCRIPTION À LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE MUSIQUE

*Echéancier*

|  |   |
|--|---|
| Décembre 2022  | Séance d'information obligatoire aux élèves de 3 <sup>ème</sup> année OSP musique   |
| Février 2023   | Portes ouvertes à la Haute école de musique<br>Salle de la Bourse, rue du Grütli 5 et Bâtiments rue Jean-Petitot 8 et 10<br>VISITES OBLIGATOIRES<br><i>Cf.</i> programme et modalités sur le site de la HEM |
| Du 27 février au 10 mars 2023                                | Inscription à la MSMU<br>(qui valide automatiquement l'inscription à l'épreuve d'admission)   |
| Lundi 27 mars 2023<br>11h50-12h35<br>ECG Jean-Piaget – CEDOC | Information sur les consignes pour l'épreuve d'admission en année de MS   |
| Jeudi 6 avril 2023   | Transmission par écrit du choix des trois pièces de l'audition à M. D. Klopmann, maître adjoint en charge des MS artistiques  |
| Jeudi 11 mai 2023<br>Dès 9h00<br>ECG Jean-Piaget – aula      | Epreuve d'admission :<br>- audition<br>- entretien<br>Résultats transmis par voie postale dans le courant du mois de mai  |
| Lundi 19 juin 2023<br>9h00-11h00<br>ECG Jean-Piaget – CEDOC  | Séance obligatoire avec les répondants de la HEM pour l'élaboration du plan d'étude de la MSMU  |
| Juin 2023  | Certificat de l'ECG avec au moins 4.0 dans l'OSP musique  |
| Dans la semaine du 26 juin 2023                              | Confirmation de l'admission en MSMU<br>(un courriel sera envoyé par l'ECG aux étudiant·e·s admis·e·s et les documents importants liés à la rentrée MSMU seront joints à cet envoi)                          |
| Semaine 38   | Début de l'année MSMU :<br>cours individuels et semi-collectifs à la HEM  |

Sites d'info :

- ECG Jean-Piaget : <https://edu.ge.ch/site/ecgjeanpiaget/>
- Haute école de musique de Lausanne : <https://www.hemu.ch/accueil>
- Haute école de musique de Genève <https://www.hesge.ch/hem/>

En cas de questions, veuillez contacter la personne responsable des MSMU à l'ECG Jean-Piaget:  
Dimitri Klopmann ([dimitri.klopmann@edu.ge.ch](mailto:dimitri.klopmann@edu.ge.ch))